



Licenciement économique indemnités

Par **Lyly14**, le **15/01/2015** à **16:34**

Bonjour

Je suis en cours de licenciement économique et convoquée la semaine prochaine pour l'entretien préalable.

On me propose un CSP, que je pense accepter (pour des raisons financières)
J'ai une ancienneté de 5 ans 3/4 et je me demandais si je pouvais négocier une indemnité supra légale en plus de l'indemnité prévue par la convention collective. Si oui, quels motifs puis je évoquer pour justifier cette demande? Quel montant puis je demander tout en restant raisonnable?

L'entreprise ne comporte qu'une salariée (moi-même), donc je n'ai pas de délégués pour m'épauler.

Merci pour votre aide,
belle journée à tous

Par **moisse**, le **16/01/2015** à **11:08**

Bonjour,

Vous pouvez demander ce que vous voulez, y compris une résidence à Bora-Bora.

Mais vous n'aurez vraisemblablement rien de plus.

C'est l'effet de masse avec blocage des usines, des stocks, menaces et chantages qui peuvent permettre à des salariés d'obtenir des indemnités supra-légales.

C'est aussi parfois (j'ai connu) un soucis d'apaisement ou politique qui peut inciter une grande entreprise à faire des concessions importantes pour éviter des vagues sociales présentes ou à venir.

Quant aux motifs justificatifs, c'est simple, plus il y a de sous, plus la vie est facile.